12e ANNÉE — NUMÉRO 19

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

MARDI 24 JANVIER 1882

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	Trois mois	six mois	un an
SUISSE	fr. 6	11	20
FRANCE, BELGIQUE / ALLEMAGNE, AUTRICHE / ITALIE, ESPAGNE / ANGLETERRE, HOLLANDE / ETATS-UNIS	» 10	19	36

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LE TESSIN ET LA CONFEDERATION

I

—

Nous avons sous les yeux le rapport présenté par M. Respini au Grand Conseil du Tessin au nom de la commission chargée de proposer des mesures destinées à sauvegarder l'autonomie et la dignité du canton dans la position exceptionnelle qui lui est faite. Ce rapport est beaucoup trop étendu pour que nous puissions en donner ici la traduction; mais, d'un autre côté, son importance est telle que nos lecteurs seront bien aises d'en connaître un résumé et quelques citations. Ils apprécieront plus facilement une situation complexe sur laquelle la presse radicale s'efforce d'égarer le public.

Le Tessin se plaint d'être traité d'une manière *exceptionnelle*. « Cette plainte est très grave, car elle implique la flagrante violation des conventions fondamentales de la ligue entre les cantons souverains. La commission estime néanmoins cette accusation fondée, et elle croit le moment venu de recourir à des mesures promptes et vigoureuses afin que le mal ne devienne pas irréparable. Nous croyons, sans pourtant oublier la valeur des milices fédérales, que le plus sûr boulevard de l'indépendance suisse, est le lien moral entre ses enfants ; si vous l'affaiblissez, la patrie est moins forte ; si vous le rompez, la patrie est en péril. »

« Nous croyons, dit un peu plus loin M. Respini, que dans ce moment solennel, un devoir sacré nous incombe, à nous représentants du pleuple, envers le canton et envers la Confédération ; ce devoir nous le remplirons en soumettant la cause du Tessin au jugement de la conscience des peuples confédérés. Elle est le juge naturel qui peut se prononcer entre notre conduite et celle des pouvoirs fédéraux, et c'est à elle que nous en appelons... Reconnaissant que nous portons une accusation grave, nous acceptons l'obligation impérieuse de la justifier. »

On voit quel est le but que s'est proposé la commission dont M. Respini est le rapporteur. Celui-ci commence par déclarer qu'on se tromperait grandement, si l'on s'imaginait que le Tessin se plaint seulement de l'enquête décrétée par le Conseil national. Celui-ci, par cette décision, n'a fait qu'aggraver la position exceptionnelle déjà créée précédemment : c'est un anneau de plus dans la longue chaîne d'illégalités, des mesures injustes et *odieuses, des abus* de pouvoir perpétrés au détriment du peuple tessinois. Mais le rapporteur ne sortira pas du cadre des discussions présentes.

« La création du *circondarietto* méridional, qui est contraire à la géographie, à l'histoire du pays, et qui a soulevé les plus vives protestations du peuple, des communes, du gouvernement, du Grand Conseil, de la députation tessinoise à Berne, a été une mesure exceptionnelle, extrêmement odieuse au canton qui en est victime. Disons toute la vérité ; ç'a été au plus haut degré une mesure de parti, et l'hypocrisie étudiée de la forme n'a pu tromper personne sur la valeur du fond.

« Hypocrisie sans exemple, parce que l'on a eu le courage de couvrir du manteau patriotique de la *pacification*, le cartel que l'on jetait au milieu des partis, en les forçant à une lutte acharnée sur le terrain le plus brûlant et le plus dangereux, et parce que l'on a fait semblant de couvrir l'exceptionnalité du cas, en commettant une nouvelle injustice envers un autre canton, le canton conservateur catholique de Fribourg. »

Etant données ces circonstances, le gouvernement du Tessin a agi avec une extrême circonspection. Malheureusement, « il a été mal secondé, et le plus souvent même contrarié par les autorités fédérales, auxquelles incombait la responsabilité des difficultés de la situation, et qui ont eu l'indélicatesse de s'ériger en accusatrices et en tribunal. »

Nous touchons ici au nœud de la question. Dans un prochain article, nous verrons quelle a été la conduite des autorités fédérales avant les élections du 30 octobre.

NOUVELLES SUISSES

—

Le rassemblement de troupes sera opéré cette année par la 6e division, sous le commandement du divisionnaire Egloff. Il aura lieu du 29 août au 16 septembre. Le terrain des manœuvres n'est pas encore définitivement fixé.

—

Le Conseil fédéral a nommé commandant de la 1re brigade d'artillerie le colonel de *Loës, à Aigle*.

La banque cantonale de St-Gall, la garantie cantonale ayant été donnée, a été autorisée à émettre des billets jusqu'à concurrence de 8 millions.

—

Les examens pédagogiques des recrues pour 1882 ont donné le résultat suivant pour le rang des cantons :

Six premiers cantons :

1. Bâle-Ville, 2. Schaffhouse, 3. Zurich, 4. Thurgovie, 5. Genève, 6. Obwald.

Six derniers cantons :

20. Berne, 21. Lucerne, 22. Uri, 23. Rhodes-Intérieures, 24. Fribourg, 25. Valais.

—

Le département fédéral de justice et police a fait demander aux gouvernements de Lucerne et du Valais s'il est vrai que des établissements d'Ordres religieux étrangers se soient installés dans leurs cantons.

—

D'après une récapitulation officielle, l'importation des vins étrangers en Suisse pendant 1881, en suite d'une bonne récolte des crus indigènes, a été beaucoup moins importante que l'année précédente.

En revanche, l'importation des spiritueux et des eaux-de-vie a pris des proportions considérables qui persisteront cette année, par suite du projet d'augmentation du tarif douanier sur cette catégorie d'articles.

—

Les abbés romains François et Antoine Lachat et Eugène Jobin avaient été accusés de remplir, d'une manière illicite, les fonctions de vicaires aux Pommerats, à Saignelégier et *aux Bois. Le tribunal* des Franches-Montagne les ayant absous, le procureur de la République en appela à la Cour d'appel et de cassation du canton de Berne, qui les condamna par arrêt du 6 avril 1881, en conformité de l'art. 83 du code pénal bernois, chacun à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende. Ayant recouru contre cet arrêt de la Chambre de police à l'autorité fédérale, le Conseil fédéral a, dans sa séance du 6 de ce mois, déclaré leur recours non fondé pour les six considérants suivants :

1. Les cantons ont incontestablement le droit d'édicter des dispositions sur les conditions personnelles que doivent remplir les personnes qui veulent exercer des fonctions dans une église nationale reconnue.

2. Les dispositions de la loi bernoise du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes (art. 25 et 26), d'après lesquelles les seuls ecclésiastiques éligibles aux fonctions pastorales dans les paroisses et les établissements publics sont ceux qui font partie du clergé bernois, à la suite d'un examen et d'un préavis de la commission *ad hoc* constatant que le candidat possède les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions ecclésiastiques de la confession à laquelle il appartient, sont donc en harmonie avec la Constitution fédérale.

3. Les recourants Fr. Lachat, Antoine Lachat et Eugène Jobin reconnaissent eux-mêmes avoir exercé les fonctions ecclésiastiques aux Pommerats, à Saignelégier et aux Bois, sans posséder la qualité exigée par la loi bernoise sur l'organisation des cultes.

4. A teneur de l'art. 29 de cette loi, la nomination aux places de vicaires et de desservants a lieu par le conseil de paroisse, de concert avec la direction des cultes. La position des recourants est aussi en contradiction avec cette prescription, en ce sens que leur nomination n'a pas été sanctionnée par cette direction.

5. Quant à la question de savoir si l'art. 83 du code pénal bernois est applicable à une contravention de ce genre à la législation bernoise sur les cultes, elle est de nature juridique et ne rentre par conséquent pas dans la compétence des autorités administratives fédérales.

6. Une question analogue à celle du présent recours a d'ailleurs été tranchée le 10 août 1880 par le Conseil fédéral dans le sens des considérants ci-dessus, à l'occasion du recours de Clément Maître, prêtre catholique romain.

Berne

Mercredi est mort, à Berne, M. Blumenstein, juge d'appel.

* * *

On écrit de Saignelégier au *Pays :*

Notre population est sous l'impression du scandale de l'incarcération de deux prêtres

---

9 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

LE

RENÉGAT

PAR

A. DEVOILLE

—

VI

RÉSOLUTION

Mais ce qui nous a surpris autant que désolés, c'est ce qui s'est passé dans la famille du comte Ulrich de Rottenau, dont le plus jeune fils, avec un de ses cousins, aurait pris du service dans l'armée protestante. Nous n'en avons d'abord pu croire la rumeur, tant le fait paraissait impossible. Mais il est aujourd'hui malheureusement hors de doute. Et remarquez que ces jeunes gens descendent des vaillants héros qui soutinrent, il y a un siècle, le poids de la guerre des Rustauds. L'un d'eux, Alban de Kleister, appartient à la famille de l'illustre Georges Truchsess de Waldbourg. Quelle honte ! si les cèdres tombent ainsi, que deviendront les arbustes ? Il est vrai que si Dieu livre les puissants au vent de l'orgueil, il soutient et affermit les humbles.

« En attendant prions le Ciel de mettre enfin un terme à l'orage et de rendre un peu de calme à nos esprits troublés, etc... « P. SILVERIUS. »

— Il ne m'apprend rien de nouveau, murmura le P. *Dionysius après avoir achevé sa lecture.* Je savais que cet étourdi a déserté sa foi, quitté la ligne de ses ancêtres, qu'il s'est livré corps et âme au démon de l'hérésie. Ce pauvre Wohlsing m'avait tout dit. C'est à ce jeune insensé qu'il doit la perte de ce bras, pour avoir eu le courage de refuser d'improviser un chant à la gloire du fléau de l'Eglise.

Le bon vieillard se dépouilla du peu qu'il possédait en faveur de ses frères de Saxe réduits à une extrême indigence. Il conduisit lui-même le frère quêteur dans toutes les maisons où il y avait quelque chose à espérer, et partout on se montra généreux en proportion de ses moyens. Mais en face du manoir de Grünstein, le saint vieillard hésita.

— Un coup de poignard a été donné ici, dit-il au frère ; le manche est ailleurs, mais la pointe a pénétré jusque dans cet asile de la piété et de la vertu. Gardez-vous, mon Frère, de raconter ce que vous savez de cet étourdi de Kleister ; car c'est ici la demeure de sa tante, d'une femme bien chrétienne, qui se fait gloire de descendre des Waldbourg et que la nouvelle d'une si honteuse défection affectera au plus profond de l'âme. Mais non.... non.. Pourquoi tarder à lui annoncer une si triste nouvelle ? Pourquoi priver ce misérable des secours d'une prière si fervente ? Peut-être cette pieuse femme obtiendra-‑elle la guérison de la plaie, avant qu'elle ait eu le temps de s'aigrir. Il faut verser l'huile au début du mal. Que Dieu nous soit en aide ! Nous lui dirons tout

La vertueuse chanoinesse écouta avec un douloureux intérêt les récits du frère saxon. Elle frémissait au tableau trop véridique des *cruautés* et des abominations de tout genre exercées par l'armée suédoise, et, plus encore, par les protestants du pays. Mais quand le P. Dionysius, surmontant sa répugnance, lui eût dit que son neveu, son cher fils, comme elle l'appelait, était mêlé à ces bandes dévastatrices, qu'il était lieutenant dans une compagnie de Suédois, qui ne montrait pas le moins d'ardeur à piller, à sacager, à égorger... Oh ! alors, un vertige la prit ; son sang reflua vers son cœur, elle pâlit et se trouva mal. Toutefois l'énergie de sa nature reprit bientôt le dessus. Mais aucune blessure ne pouvait lui être plus sensible. Son neveu ! son filleul ! la petite feuille des Waldbourg ! c'était à n'y pas croire. vussi s'efforça-t-elle de douter de la vérité du fait.

— Je ne suspecte point de la sincérité de vos paroles, mon Frère dit-elle au quêteur ; mais j'aime à croire que vous avez été trompé. Dans le trouble causé par la guerre, il est difficile de démêler le vrai du faux. Assurément les sectaires seraient trop fiers d'avoir séduit le descendant de Georges Truchsess de Waldbourg. Mais ne se vantent-ils pas hors de propos ? Ne prennent-ils pas leur désir pour une réalité ? *Dieu le* veuille ! Non, il n'est pas possible que cela soit. Jamais le sang de Georges ne se démentira à ce point : il sortirait plutôt jusqu'à la dernière goutte des veines de ce jeune homme, plutôt que d'animer les membres d'un traître et d'un lâche apostat. Père Dionysius, on nous trompe ; c'est une ruse d'ennemi, une imposture digne des perfides qui l'inventent. Dites-moi donc que c'est aussi votre opinion

— Je le voudrais et ne le puis, répondit le vieillard Frère Sérapion dit la vérité. Le chantre aveugle me l'avait déjà appris. C'est à ce jeune homme écervelé qu'il doit la perte de son bras. C'était lui qu'il maudissait. Pous avoir refusé de chanter en l'honneur du tyran suédois, il a reçu un coup d'épée d'Alban de Kleister. Et encore le pauvre Wohlsing convenait-il que c'était là un moindre mal ; car les soldats voulaient le tuer, et il vaut mieux, dit-il, perdre un bras que la vie.

La chanoinesse comprenait maintenant pourquoi ce geste du bras manchot lui avait tant pesé sur le cœur. Oui, le Ciel avait attaché une malédiction à ce signe d'une juste colère. Il n'y a donc pas à en douter : Alban est un apostat. Tout un monde de pensées s'éveille alors dans l'esprit de la pauvre femme. La voilà emportée au loin, inattentive à ce qu'on dit, répondant tout de travers, et ayant l'air égaré d'une personne qui n'a plus son bon sens. Ce ne fut que quand le frère se leva pour sortir, qu'elle revint à elle.

— Attendez, mon Frère ; ne vous éloignez pas avant d'avoir reçu mon aumône. Je voudrais que vous n'eussiez jamais franchi le seuil de ma

aimés et estimés, de deux frères, M. l'abbé Lachat, curé aux Pommerats et M. le vicaire Lachat, à Saignelégier.

« A peine a-t-on appris que le recours de ces respectables ecclésiastiques était rejeté par le Conseil fédéral, que les agents de la préfecture allaient les appréhender et les traîner en prison : ils ont traversé nos rues entre deux gendarmes, comme de pires malfaiteurs. Ah ! s'il se fût agi d'un Loriol !... Mais c'étaient des curés, il n'y avait aucun égard à avoir, aucune convenance à observer. M. le préfet Bouchat, rendons-lui cette justice, n'a pas perdu de temps. — Ah ! gredins de curés, a dû se faire l'éminent préfet conciliateur, vous paierez pour votre organe qui m'a si malmené aux assises, et pour ceux qui ont eu le front de ne pas admirer ma conduite aux incendies de Saignelégier !

« Si M. le préfet a dit ou pensé cela, je l'ignore ; mais il a agi comme si c'était bien son opinion.

« Ne dirait-on pas, en effet, qu'on se trouve dans un pays de sauvages, et est ce là tout ce qu'on sait faire dans le parti radical en fait de civilisation ? On vous empoigne des prêtres comme des malfaiteurs qu'on craint de voir s'échapper, et la gendarmerie est chargée de les escorter jusqu'à la prison !

« Où sont ces belles paroles de miel et ces amicales protestations que font entendre nos adversaires à tout propos et qu'on venait nous débiter encore, l'autre jour, à propos de l'Ecole d'horlogerie ? Quand donc jugerons-nous ces gens là non plus sur leurs paroles, mais sur leurs actes tout bonnement ! »

⁂

La population catholique du Noirmont est, depuis quelques mois, particulièrement en butte à toutes les rigueurs de l'autorité. On sait le traitement exceptionnel qu'on lui a fait subir à propos des affaires de commune. C'est maintenant le tour des affaires scolaires. On se rappelle que les honorables membres de la commission d'école, d'accord avec toutes les familles, s'étaient opposés au mélange des sexes à l'école. Monsieur le préfet voulut intervenir et trouva de la résistance de la part de quelques membres qui durent, pour ce fait, subir plusieurs jours de prison. L'autorité, toujours admirable dans ces questions, trouva la peine insuffisante et demanda la révocation de la commission d'école, ce qui vient d'être docilement accordé par la cour d'appel. Les très dévoués citoyens qui remplissent ces fonctions appartiennent aux meilleures familles du Noirmont ; en conséquence, l'arrêt les déclare incapables, pour une durée de deux ans, de revêtir les mêmes fonctions.

Saint-Gall

Le nouveau mode de secourir les passants et voyageurs indigents, en vigueur à Saint Gall depuis la fin de novembre de l'année passée, se montre très pratique ; en décembre écoulé, 350 personnes ont été secourues ; 79 ont reçu un bon gratuit pour dîner et 271 un bon pareil pour souper, coucher et déjeûner ; il a aussi été constaté que, depuis, la mendicité dans les maisons a diminué de beaucoup, et il ne tient qu'au public de la faire cesser complètement.

Bâle-Ville

Le département de l'instruction publique demande 400,000 fr. pour la construction d'une école supérieure des filles et 600,000 francs pour un bâtiment scolaire sur la rive droite destiné à recevoir 12 classes primaires de garçons et autant de classes de jeunes filles. Par le premier de ces projets, la question relative à l'ancienne église des Carmes déchaussés recevrait une solution inattendue. On se souvient que le Grand Conseil libéral avait accueilli assez favorablement une pétition de la paroisse catholique romaine, relative à cette vieille église et que le renvoi de cette pétition à l'examen du conseil d'Etat a été un des grands griefs dont les radicaux se sont servis pour renverser le gouvernement libéral.

Eh bien ! le conseil d'Etat radical vient proposer de démolir ce vaste bâtiment, et de gagner par là un grand et bel emplacement pour l'école supérieure des filles. Voilà certes une solution à laquelle personne ne fera le reproche de ne pas être franchement radicale. Il est vrai qu'une restauration quelconque de ce bâtiment aurait coûté de bien fortes sommes, auxquelles on n'est pas en peine de trouver un emploi plus utile et plus urgent. Le département des travaux publics aurait aimé conserver au moins le cœur de l'église, renommé pour être le plus élevé sur toute la rive du Rhin à l'exception de celui de Cologne ; il en aurait voulu faire des archives, mais d'une part cet aménagement aurait coûté gros, et d'autre part l'emplacement de la seule nef n'aurait guère suffi pour un beau bâtiment scolaire avec toutes ses dépendances.

Vaud

Dans sa séance de samedi, le Grand Conseil a décidé de donner au conseil d'Etat des pleins-pouvoirs pour mettre à exécution les travaux de la Pontaise (pour un champ de tir, près de la nouvelle caserne), en réservant la question de savoir plus tard qui les paiera. Les tribunaux prononceront.

Ensuite la session a été déclarée close.

⁂

On a abattu dernièrement dans la plaine du littoral d'Ollon, près du domaine de Bruël, un chêne vraiment colossal, atteignant par son épaisseur les dimensions des arbres gigantesques des régions équatoriales. Sa circonférence prise à 0m 50 au-dessus des racines, à peu près cylindrique du reste, dépassait 6m, et le cube réel de la première partie du tronc jusqu'à 4m 50 de long, s'élevait à 10m 80, (soit environ 400 pieds cubes). Le poids de cette énorme bille ascenderait à peu près à 328 quintaux ancien poids fédéral.

Neuchâtel

Les pertes commerciales sont graves à la Chaux de-Fonds depuis quelques années, ce qui n'empêche pas que souvent les industriels notables, de cette place importante manquent de prudence et de circonspection.

La faillite d'une ancienne maison de Vienne fait perdre plusieurs fabricants et la débâcle de Salberg bien davantage encore. Le *National suisse* raconte ainsi cette frauduleuse histoire.

Il y a trois mois environ, la maison Salberg frères et Cie, siège à Luxembourg et Londres, succursale à la Chaux-de-Fonds depuis un an et demi, fit faillite à la suite de la débâcle de la banque de Luxembourg, où elle avait un crédit de deux millions dont elle avait fait usage jusqu'à concurrence de 1,700,000 fr. à ce qu'on dit. La succursale de la Chaux-de Fonds, son comptoir une fois monté, avait fait des achats sur une vaste échelle ; mais au moment de la faillite, elle était au-dessous de ses obligations pour une somme de 100 à 140 mille francs, chiffre approximatif.

L'assemblée de créanciers convoqué lundi matin refusa à l'unanimité les propositions d'arrangement faites par Salberg, un des chefs de la maison de Londres. Cet adroit commercant offrait 33 0/0, dont 17 0/0 immédiatement si on lui laissait une partie du stock saisi, afin de lui permettre de réaliser l'argent nécessaire pour parfaire le reste, soit le 16 0/0. C'était de l'audace !

Salberg ayant annoncé son intention de partir, décision fut prise de lui faire enjoindre de rester jusqu'au lendemain. Mais il parvint à s'exquiver, et a dû gagner Luxembourg. Le procuré de Salberg à Chaux-de-Fonds le nommé O... a été arrêté comme prévenu d'avoir favorisé la fuite de Salberg.

⁂

Les journaux français nous apprennent que les conseils généraux des départements du Doubs, du Jura et de l'Ain étudient simultanément le tracé d'une voie ferrée allant de Pontarlier à Saint-Laurent, et qui, tout en étant d'une importance stratégique considérable pour la France, serait aussi très avantageuse pour les cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Genève

On assure qu'il n'est pas encore certain que la Chambre d'instruction se prononce le 26 sur le for devant lequel serait jugée l'affaire de fabrication de fausses monnaies orientales. En effet, messieurs les défenseurs se proposent encore de demander le maintien de l'ordonnance de la Chambre du 10 novembre qui a requis un supplément d'instruction.

Relativement à l'affaire des fraudes électorales, le ministère public, par l'organe de M. le substitut Racine, a envoyé hier à la Chambre d'instruction le dossier de l'affaire et ses réquisitions, lesquelles tendent au renvoi devant la cour correctionnelle de 13 individus, dont 6 prévenus d'achat de suffrages et 7 d'avoir vendu leurs suffrages.

⁂

Le Grand Conseil a maintenant à son ordre du jour la plupart des grosses questions qui figuraient au programme des comités électoraux. Mercredi, il a abordé la question de la concession de la force motrice du Rhône ; c'est M. Raoul Pictet qui a introduit le sujet dans un rapport fort étendu et favorable au projet. M. Ramu a donné lecture d'un rapport de minorité qui contient quelques amendements

Dans la même séance, la discussion s'est engagée à fond sur la défalcation des dettes hypothécaires. Autant qu'on en peut juger par un tour de préconsultation, le Grand Conseil paraît peu disposé à entrer sur ce point dans les vues du proposant, M. P. Moriaud. En effet, le projet a été combattu à la fois par des orateurs de la majorité, et de l'opposition par MM. Carteret, Patru, Dussaud, Odier, Boissonnas, G. Pictet, etc, ; il n'a été soutenu que par MM. Favon et Dunant. Il est à remarquer que le nouveau chef du département des finances, M. Patru, s'est prononcé contre le projet, en se plaçant au point de vue des finances cantonales et communales ; M. Patru a fait observer notamment que la défalcation produirait une grave perturbation dans les finances communales, attendu qu'il serait difficile de remplacer les 100,000 à 125,000 fr. de centimes additionnels qui seraient supprimés par la défalcation.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 20 janvier.

Gambetta subit la peine du talion. Il a dit au maréchal Mac-Mahon : *Il faut se soumettre ou se démettre.* C'est au tour de Gambetta de s'exécuter.

Hier, à la Chambre, les députés de toutes les fractions ne mettaient pas en doute que l'existence ministérielle de Gambetta était finie. C'était une affaire de quelques jours.

Mais laissons la parole à la presse républicaine. Ses réflexions sont plus significatives et plus éloquentes que ne le seraient nos commentaires :

« Un fait qu'on peut dire inouï vient de se produire à la Chambre, écrit le *Rappel*.

« Sur trente-trois membres que la Chambre a nommés pour examiner le projet de révision présenté par le gouvernement, trente-deux sont contre, un seul est pour.

« Il était facile de prévoir que la majorité de la Chambre serait hostile au projet, mais personne n'avait prévu que la majorité irait jusqu'à l'unanimité.

« Que va faire le cabinet qui a eu l'imprudence de jouer son existence sur la partie qu'il vient de perdre ?

« Dira-t-il qu'il n'a perdu que la première manche et demandera-t-il à la tribune la revanche de la deveine qu'il a eue dans les bureaux.

« Nous n'avons pas à préjuger la manière dont il lui conviendra de prendre son désastre d'aujourd'hui. »

« C'est la première fois peut être, dans les fastes parlementaires, observe la *Vérité*, qu'une proposition gouvernementale rencontre une opposition aussi foudroyante.

« On ne sait pas encore quelles résolutions a pu prendre M. Gambetta, mais il est certain qu'il n'a pas l'embarras du choix.

« La Chambre vient de lui dire qu'il avait perdu sa confiance dans des termes tels qu'on n'en saurait imaginer de plus clairs ni de plus impérieux.

« Si M. Gambetta ne veut pas justifier tout à fait la prédiction de M. Grevy, il a tout juste le temps de se retirer.

« Qu'il le veuille ou non, son rôle légal est terminé, et celui du factieux a commencé, depuis que la crise ministérielle est ouverte, c'est-à-dire depuis hier soir. »

« L'écrasement est complet, la chute morale irrémédiable, conclut la *Lanterne*. Ce ministère tué sur le coup, n'a plus qu'à chercher, et au plus vite, le moyen de se faire enterrer décemment. Ce n'est qu'une formalité à remplir, et il faut se presser d'y pourvoir. Le cabinet, à cette heure, est comme un corps décédé de la veille et qui, pour être enlevé, doit obtenir la permission du médecin des morts. Qu'on l'appelle au plus tôt et qu'on n'en parle plus. Quand l'enterrement sera fait, nous accorderons aux morts les circonstances atténuantes, mais pas avant.

« C'est une révolte, rien de plus ; c'est la révolte contre les velléités de gouvernement personnel et de despotisme qu'affichait M. Gambetta.

« Le joug est rompu, le prestige dissipé. La dictature est morte d'une gifle et d'un coup de pied dédaigneux. »

« La crise ministérielle s'est ouverte le jour où M. Gambetta, dans un but absolument personnel, a déclaré à la tribune introduire le scrutin de liste dans la constitution.

« M. Gambetta a créé ainsi une véritable agitation ; toutes les affaires sont arrêtées ; la fortune publique, qui a commencé à se déprécier le jour où M. Gambetta a pris le pouvoir, s'effondre ; nous assistons à un spectacle qui rappelle les plus mauvais jours. Il est temps que cette situation cesse.

« Il est du devoir de la commission qui a été nommée hier de déposer au plus tôt son rapport, et il est du devoir des représentants du peuple de mettre fin immédiatement à la crise. »

« La journée d'hier, écrit le *Petit Parisien*, marquera certainement dans les annales parlementaires, car jamais peut-être plus énergique résistance n'a été opposée à un chef de cabinet et dans des circonstances

---

maison... Mais je suis folle de dire cela : le mal en existerait-il moins parce que je l'ignorerais ? Ah ! quelle blessure vous m'avez faite ?... Je ne crois pas qu'elle puisse se guérir... O Waldbourg ! ô glorieux champion de la loi ! quelle tache sur ton nom ! quel opprobre pour ta famille ! Du haut du ciel tu ne peux rester insensible à un tel affront !... C'est un devoir pour toi de laver cette flétrissure...

Son aumône fut généreuse ; elle donna tout l'argent qu'elle avait à sa disposition en ce moment.

— Prenez cela, Frère Sérapion, ajouta-t-elle les yeux en larmes — car les larmes venaient enfin détendre les ressorts de sa douleur — je voudrais avoir plus pour vous donner plus. Mais, de grâce, n'oubliez pas le coup que vous m'avez porté. Je mets une condition à ce faible secours ; c'est que vos Pères prieront pour moi, ou plutôt pour ce malheureux enfant prodigue. Chacun d'eux célébrera une messe à l'effet d'obtenir sa conversion. Daigne le Seigneur exaucer nos vœux ! J'espère que vos bonnes prières obtiendront ce que les miennes, hélas ! solliciteraient peut-être en vain.

Dès qu'elle fut seule, elle se rendit à sa chapelle, près du confident discret de tous les soucis et de toutes les douleurs Là elle donne un libre cours à ses larmes, les seules amères, ou du moins les plus amères qu'elle ait versées de sa vie. De tous les malheurs qui pouvaient troubler sa paisible existence, celui-là était tout à la fois le plus grand et le plus inattendu. Un frisson douloureux lui courait de la tête aux pieds quand elle se disait, quand elle se répétait :

— Alban hérétique ! Alban persécuteur du Dieu de ses pères ! Le descendant des Waldbourg enrôlé sous la hideuse bannière du protestantisme !... — Et dans sa foi simple et confiante, elle dit à Jésus-Christ : — Votre main frappe mon orgueil du coup le plus terrible ; il ne s'en relèvera pas. Je vois dans cet affligeant événement un avertissement sévère donné à ma folle présomption ; elle en mourra, Mais lui, Seigneur, mais lui ! Le laisserez-vous périr ? Souffrirez-vous qu'il déshonore jusqu'à ce point son nom, son éducation, son baptême ? Non ; cela n'est pas possible. Je le redemande, je le réclame à tout prix ; vous me le rendrez.

Chez les âmes de cette trempe, une résolution énergique ne tarde jamais à se présenter et est aussitôt prise que conçue. Le même soir, Adélaïde envoya prier le P. Dionysius de monter chez elle : ce qu'il fit aussitôt. Il la trouva triste, les yeux encore humides, mais sereine et calme dans sa douleur.

— Je vous remercie, Père, lui dit-elle, de votre beau sermon du Vendredi-Saint.

Le vieillard crut d'abord qu'elle était folle, que la douleur avait momentanément égaré sa raison. Il la regarda d'un air soucieux, mais ne remarqua rien dans ses traits qui confirmât ses craintes.

— Oui, je vous en remercie, reprit-elle ; car il m'a inculqué, gravé en traits ineffaçables une vérité que je savais vaguement, mais qui depuis a pris en moi une souveraine importance : — L'adversité, quelle que soit sa nature, est ici-bas le bien suprême. — Quelle que soit sa nature ! O bon Père, qu'il y a d'amertume pour moi sous ces mots ! Je dois donc me résigner, je dois donc accepter, je dois...

Ici les larmes étouffèrent sa voix.

— Oui, sans aucun doute, répondit le moine, oui, vous devez vous incliner sous le coup qui vous frappe, et, tout en gémissant du tort fait à la gloire de Dieu, adorer la main miséricordieuse qui vous sert ce breuvage amer.

— Je vous remercie du sermon du Vendredi-Saint ; mais bien plus encore de celui que vous fîtes, quinze jours après, le dimanche du Bon Pasteur.

— Je ne me souviens pas de celui-là. Ma mémoire s'efface par l'effet de l'âge. Quel était donc le sujet ?

— Le prix d'une âme ! Vous avez parlé bien éloquemment, ce jour-là, Père ; et Dieu, prenant en pitié sa pauvre servante, vous mettait certainement dans la bouche ces traits heureux, pénétrants ; il savait que j'en aurais bientôt besoin.

— C'est en effet une chose bien précieuse qu'une âme : elle a coûté le sang d'un Dieu. A quelles peines, à quels sacrifices peut-on regarder pour retirer de la boue une perle que Jésus-Christ a rachetée à si grand prix ? Tous les trésors du monde ne sauraient être mis en comparaison avec elle.

— Je l'ai compris alors, je le comprends encore mieux aujourd'hui. Eh bien ! il faut que je fasse ma conquête, que je retire une perle de la boue, une âme de la fange de l'hérésie.

(A suivre.)

semblables, c'est-à-dire alors qu'une majorité qu'il croyait docile jusqu'à la pire des domesticités se met *en état de révolte absolue*.

« Aussi, l'émotion a-t-elle été *grande dans* les couloirs du Palais-Bourbon, quand tous comptes faits, on a constaté que la commission chargée d'examiner le projet de révision constitutionnelle proposé par M. Gambetta lui était hostile à l'*unanimité* moins une voix.

« On s'attendait à un échec du cabinet; mais à coup sûr, on ne s'attendait pas à une déroute ; or, c'est bien d'une déroute qu'il s'agit.

« C'est donc la débâcle. »

On peut prédire assurément, que lorsque la grande bataille aura lieu à la Chambre, M. Gambetta subira un échec décisif : l'escarmouche d'hier fait prévoir le désastre final.

Il n'y a, *en effet*, pas d'échappatoire possible pour le « grand ministère » : il a pris le soin de déclarer par la voie de ses organes officiels et officieux que si son projet de loi révisionniste était repoussé, il opérerait sa retraite.

« Ainsi, conclut la *Paix*, la Chambre s'est prononcée et, dès à présent, une question est resolue : le scrutin de liste ne sera pas inscrit dans la constitution. Plus tard, les partisans de ce régime pourront en proposer l'établissement; plus tard, c'est à dire à la fin de la législature, à la seule époque où jamais un Parlement ait songé à toucher à la loi électorale. »

« Le ministère, pour employer un mot *que lui a déjà appliqué une feuille amie*, a fait de nouveau « un faux départ » Ce cabinet, qui se targue de suivre une politique opportuniste, a proposé une réforme électorale au début d'une législature, c'est-à-dire au moment le plus inopportun. Il est allé de lui-même au devant d'un échec, qu'il a contraint la *Chambre à lui infliger. Le ministère* a-t-il manqué de coup d'œil et mal compris la situation ? A-t-il au contraire prévu et cherché une défaite ? Sa conduite, dans la suite de cette affaire, apprendra au pays si le ministère Gambetta a seulement commis *une erreur de jugement, ou si nous nous* trouvons en présence d'un suicide ministériel. »

« L'échec, dit la *Justice*, du ministère est complet. Il ne trouverait pas cinquante voix dans toute la Chambre pour lui donner raison. C'est qu'il a poussé à bout jusqu'à sa majorité. Elle ne chercherait pas à le renverser, tant s'en faut, il l'y oblige ; personne n'hésite. La Chambre a déjà fait son deuil du grand ministère.

« Pourra-t-on, soit par les menaces, soit par les promesses, transformer une situation si décisive ?

« M. Gambetta ne semble pas disposé à mettre les pouces. Le ferait-il, qu'après toutes les fautes commises il ne garderait plus qu'un pouvoir suspect et humilié. Il lui faut donc, ou se démettre, ou, selon le mot qu'on répétait dans les couloirs, mâter la Chambre.

« Eh bien ! il nous paraît plus qu'invraisemblable que la Chambre se laisse mâter. Si *elle se laissait faire*, ce ne serait plus une *Chambre soutenant un ministère, ce serait* une domesticité à la livrée d'un maître.

« Quoi qu'il en soit, la Commission va se mettre à l'œuvre. On est à peu près unanime pour estimer qu'à un tel état de choses il faut une solution prompte. La situation est trop aiguë pour se prolonger. Dans quelques jours, ou le ministère, ou la Chambre, sera par terre. »

Le *Gil Blas* est celui de tous ses coreligionnaires républicains qui retrace avec plus de franchise la situation ministérielle :

« M. Gambetta peut se vanter d'avoir reçu du Parlement une des marques d'antipathie et de méfiance les plus caractérisées qui aient jamais été octroyees à un homme d'Etat.

« *Le pire est que personne ne le plaindra.*

« Et maintenant que fera le cabinet ? Que fera la Commission ?

« Voilà les questions qui passionnent les couloirs où les amis de l'Elysée font des mines triomphantes, tandis que ceux du cabinet ont des nez sur *lesquels on pourrait* traverser la Manche à pied sec.

« *Le cabinet n'a aucune envie de s'en* aller et mettra à profit la tactique de ses adversaires pour attendre patiemment le vote de la Chambre qui, seul, peut balayer.

« Il se cuirassera d'une absence *complète* de dignité. C'est une armure qui coûte moins cher que les bonnes raisons. »

L'effondrement de la fortune publique est un nouvel écrasement de l'opportunisme, *dans la journée d'hier*. Le *Figaro* révèle des détails foudroyants pour la politique du cabinet Gambetta :

« La fortune publique, grâce aux manœuvres que l'on sait, vient de perdre *cinq milliards environ* depuis trois jours.

« Une seule valeur, le Suez, suppose une *différence de cinq cents millions.*

« C'est assez et c'est trop ! Il faut liquider ! Il faut amputer les membres malades ! Il faut panser les plaies... Il faut surtout sauver ce qui n'est encore que menacé ! Les effondrements comme celui de ces jours derniers auront du moins ce résultat consolant, qu'ils mettront hors de contestation la confiance que le grand ministère inspire aux affaires. Depuis que M. Gambetta, ce jettatore borgne, préside à nos destinées, la rente a perdu SIX FRANCS. — soit plus d'un *milliard* pour la fortune publique. »

Ces quatre mots : *six francs de baisse !* valent toutes les invectives que l'on pourrait accumuler contre l'homme néfaste à la fortune duquel les bourgeois, aujourd'hui *dégrisés*, *ont* longtemps cru avec une aveugle obstination.

Atteint dans le parlement par la nomination de la commission des 33, responsable de désastres qu'il n'a pas su prévenir, quand il n'y a pas contribué. M. Gambetta s'achemine rapidement vers le *Krack* définitif de ses ambitions et de son outrecuidance.

Le bilan de la seule journée d'hier est effrayant. Les diverses dépréciations subies par *les valeurs de spéculation* pure se chiffrent par *trois cents millions* de perte sur l'Union générale, *soixante dix millions* sur le Suez, qui avait déjà perdu *quatre cent quatre vingts millions* depuis le commencement du mois : *cent vingt millions* sur la *timbale*. Les cours d'hier font perdre à l'Alpine 50 0/0 de son capital, et la baisse de la rente représente tout près de trois cents millions de francs.

P.-S. — Le monde politique est encore sous le coup des émotions produites par les événements d'hier.

— Le président de la commission de révision est M Maragaine, qui s'est prononcé si énergiquement contre le scrutin de liste : On dit Gambetta très affecté de son échec.

FRANCE

On écrit de Paris, samedi à minuit :

« Ce soir, vers neuf heures, on a connu à Paris les résultats de l'entrevue de M. Gambetta avec les trente-trois commissaires de la révision.

« Une vive émotion est constatée dans les cercles, cafés, à la petite Bourse et sur le boulevard. On ne s'entretient que de cette entrevue, qui a pris le caractère d'un véritable événement.

« De tous côtés on entend : « Gambetta veut faire un coup d'Etat. »

« Certains députés sont entourés dans les cercles; on leur demande des renseignements.

« Les bruits les plus absurdes *courent*. On dit que M. Gambetta a gagné l'armée et ne veut réunir un Congrès que pour faire saisir par la force armée les sénateurs et les députés réunis ensemble.

« On parle d'une entrevue que M. Gambetta aurait eu, hier, avec le duc d'Aumale et le général Gallifet.

« Déjà en Bourse les noms de MM. Gambetta et Lebaudy étaient mêlés. Ce soir les imprécations sont aussi vives contre l'un que contre l'autre.

« Plusieurs députés *et journalistes se sont* rendus à l'Elysée pour voir M. Grevy, qui les a assurés qu'aucune mesure violente ne serait prise contre le Parlement, lui étant au pouvoir.

« Quelques amis de M. Gambetta se sont rendus auprès de lui ; il paraît décidé à ne pas vouloir céder ; il accuse la Chambre d'*incapacité;* il dit qu'il est nécessaire d'en appeler au pays.

« Dans les faubourgs, on s'arrache les petits journaux ; dans de vives discussions on critique la conduite de M. Clémenceau, qui ne se serait pas montré assez énergique lorsque M. Gambetta a dit que si le Congrès n'approuvait pas le scrutin de liste, il le traiterait comme une assemblée illégale.

« *On craint une manifestation* lundi devant le Palais-Bourbon.

« Ce matin, une vive discussion avait déjà eu lieu dans le conseil de cabinet. M. Gambetta n'a trouvé que deux ministres pour le soutenir dans ses projets.

« *Il a déclaré à ses collègues s'être trompé* sur leur valeur et leur énergie, et a dit qu'au besoin il se passerait de leur concours.

« Après cette discussion, le cabinet a décidé que deux de ses membres iraient avec leur président devant la commission, pour que *si M. Gambetta se montrait trop vio*lent, ils protestassent que ce n'étaient pas leurs idées et qu'ils ne le suivraient pas dans les voies de la violence. »

***

Les journaux gouvernementaux disent *que le vote de jeudi a changé la situation et* la question Le débat principal doit porter maintenant non sur la question du scrutin de liste, mais sur la question de savoir si la révision sera limitée ou intégrale.

Le cabinet reste immuablement sur le terrain choisi. M. Gambetta défendra devant la Chambre la révision limitée. Le cabinet et la commission des 33 sont également désireux d'une prompte solution. La commission voulait conférer aujourd'hui même avec M. Gambetta : il est probable que cette conférence aura lieu demain.

Plusieurs journaux font observer que le Sénat repoussera certainement la révision illimitée. La Chambre, en se prononçant pour une révision illimitée et en déclarant l'omnipotence du Congrés, rendrait donc elle-même la révision impossible.

Le *Temps* croit que ce résultat serait conforme aux vœux de nombreux députés et d'une partie notable de l'opinion publique.

***

Les explications échangées dans la commission des trente-trois entre M. Gambetta et les commissaires ont porté surtout sur *les attributions du Congrès.*

M. Gambetta a soutenu que le Congrès ne *pouvait pas dépasser* les limites de l'ordre du jour préalablement fixé par le Sénat et la Chambre.

La commission a adopté la résolution suivante :

Conformément à l'article 8 de la Constitution du 25 février 1875, et sur la demande du président de la République, la Chambre, considérant la nécessité de réviser les articles 4, 7 et 8 de la Constitution, relatifs à l'organisation du Sénat, et sur le paragraphe 3, article 1er, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu de procéder à une révision des lois constitutionnelles.

Cette résolution a été adoptée par 24 voix contre 3, avec 5 abstentions.

AUTRICHE-HONGRIE

D'après la *Gazette de Vienne*, l'empereur a ordonné, par un rescrit autographe du 12 novembre, sur la proposition du ministre des finances, l'institution d'une commision spéciale de dix membres avec un président pour examiner les simplifications qu'il serait possible d'introduire dans les rouages de l'administration et les épargnes possibles dans les dépenses générales de l'Etat.

L'empereur a nommé, le 8 janvier, le comte Hohenwart président de cette commission.

***

La *Correspondance politique* annonce de source officieuse que l'administration de la guerre n'a pas l'intention d'envoyer de nouveaux corps de troupes dans le Sud ; toutefois l'effectif des forces qui se trouvent actuellement *dans la Bosnie*, l'Herzégovine et la *Dalmatie sera considérablement augmenté.*

D'après la *Correspondance politique*, neuf engagements ont eu lieu depuis le 16 janvier entre Korito et Bilek.

Il y a eu six blessés, un mort et un manquant; un lieutenant blessé a succombé. Les insurgés ont subi des pertes importantes.

CANTON DE FRIBOURG

A la liste des journaux conservateurs de la Suisse allemande que la politique du *Bien public* remplit de dégoût, il faut ajouter maintenant le *San Galler Volksblatt*, d'Ulznach (Saint-Gall).

Voici ce que nous y lisons, à propos des étranges réflexions du *Bien public* à l'endroit de l'ukase fédéral :

« Ceci est cependant une manière par trop misérable de raisonner. Voici que les « bien-publicards » maintenant rejettent sur le parti gouvernemental fribourgeois la responsabilité du nouveau coup de force du conseil fédéral contre les prétendus « nouveaux couvents, » — sous prétexte que ce parti aurait par ses allures raides provoqué le violent arrêté de la Confédération et le recours des radicaux ! Vous ne vous effacez donc pas assez, catholiques ; il faut vous renfrogner *encore davantage* ? C'est vous qui êtes cause de tout ! »

En effet, avec le système du *Bien public on arriverait à absoudre les radicaux* de tous leurs attentats. Les seuls coupables seraient les catholiques, et tout leur rôle devrait consister à se cacher dans les caves pour ne pas irriter les radicaux !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BERNE, 23 janvier.

Dans le canton d'Argovie, M. Münch, *conservateur*, est élu conseiller *national* par 5,791 voix. M. Fahrländer, radical, a obtenu 4,992 voix.

Dans les Grisons, M. Raschein, radical, paraît élu conseiller national.

Dans le canton de Neuchâtel, M. Grandjean est élu conseiller national sans opposition. La réduction à 5 des membres du conseil d'Etat a été votée à la majorité d'environ 200 voix.

BIBLIOGRAPHIE

Je m'en veux de n'avoir pas encore signalé à nos lecteurs un bien beau livre, la *vie de la sœur Saint Pierre*, Carmélite de Tours, écrite par elle-même, et mise en ordre et complétée par M. l'abbé Janvier.

La sœur Saint-Pierre a eu une grande mission, et elle tient une place considérable dans l'histoire religieuse du dix-neuvième siècle. Si Dieu ne retire pas du milieu de nous le flambeau de la foi pour le transporter ailleurs, si les nations du vieux monde sont toujours guérissables, il faudra bien que les peuples de l'Europe, coupables de si nombreuses et si grièves infidélités, s'accusent et s'abîment dans la pénitence et la prière, s'appliquant à ces grandes œuvres de réparation dont la sœur Saint-Pierre a été le héraut.

Tout a été merveilleux dans la vie de cette sainte fille : son élection, sa vocation, l'appel qui la conduisit de Bretagne à Tours au tombeau de saint Martin, les communications sublimes dont elle fut gratifiée, et le secret qui y fut imposé par ceux mêmes qui en reconnaissaient la vérité et la divinité. Nous n'entrerons pas dans les détails. Rien de touchant comme le travail de Dieu auprès de certaines âmes, et le respect que dans ses inspirations les plus vives, il veut toujours garder envers toute hiérarchie constituée dans l'Eglise. *L'histoire de la sœur Saint-Pierre* n'est pas pour démentir celle de la Bienheureuse Marguerite-Marie. On sait combien le Sacré-Cœur lui recommandait de ne rien faire de tout ce qu'il lui demandait sans l'autorisation de ses supérieurs, les intimités les plus grandes et les plus profondes avec Dieu ne pouvant relever une âme de l'obéissance religieuse.

L'obéissance religieuse pesa sur la sœur Saint-Pierre de longues années après sa mort. Elle est morte en 1848. L'œuvre que Notre-Seigneur lui avait demandée s'est constituée et s'est répandue ; la dévotion à la Sainte-Face s'est propagée et est devenue populaire; les belles prières que l'humble lingère de Rennes, cette fille d'artisan, *sans éducation*, avait rédigées, ont été adoptées dans les exercices publics de l'Eglise : *ces formules* savantes et pieuses, pleines de simplicité et de saveur, qu'on dirait empruntées aux saints Pères, toutes fulgurantes de lumières théologiques mystiques, ces expressions vraies et vivantes de respect, de vénération, d'*amour* et de *douleur* pour la Sainte-Face sont aujourd'hui sur les lèvres de tous les fidèles voués à la Réparation ; elles sont un trésor toujours nouveau et toujours fructifiant pour leur piété ; et la sainte fille inspirée, dont le cœur et les lèvres ont été brûlés par ces paroles enflammées, restait inconnue à la plupart des chrétiens. Les renseignements publiés sur elle témoignaient d'autant de discrétion que de respect. Les historiens qui auraient dû parler de cette pieuse Carmélite en détail et qui étaient à même d'être bien informés, indiquaient à peine sa mission et coupaient court sur ses mérites.

L'archevêque de Tours, Mgr Collet, a jugé bon de sortir de cette réserve. Il estime que les dons de Dieu peuvent être publiés, et que les privilèges dont la divine bonté enrichit quelques saintes âmes ne sauraient être *un scandale pour les simples fidèles. Dieu*, d'ailleurs, a tant de fois, dans ces dernières années, fait entendre sa voix et manifesté les miraculeux efforts de sa miséricorde, que *les oreilles et les cœurs du peuple fidèle* sont désormais habitués aux merveilles. Les révélations de la sœur Saint-Pierre sont sans doute de l'ordre le plus élevé et le plus délicat; la première publication qui en a été faite de l'avis du prélat, il y a quelques années, par les Bénédictins de Solesmes, était encore discrète. C'était un essai, un pas fait

dans la lumière. Une partie des sceaux seulement était enlevée. *Les religieux bénédictins* expliquaient, commentaient, justifiaient et aussi supprimaient. M. l'abbé Janvier s'est proposé une autre tâche. Il ne discute pas, il n'explique pas ; il cite et il complète. Son livre touche aux questions les plus sublimes ; il reste simple et d'une lecture facile et charmante.

Sur l'ordre de ses supérieurs, la sœur Saint-Pierre avait en effet écrit sa vie depuis son enfance jusqu'à son entrée au Carmel de Tours. Elle avait en outre, toujours au nom de la sainte obéissance, fait des relations *des diverses* communications dont son humilité et sa fidélité furent gratifiées au fond de son monastère. Il faut lire ce beau livre, abondant et sublime. La Sainte-Face en est l'objet unique, et aussi les *outrages* que les hommes ont prodigués à cette Face adorable et les caresses ineffables dont la maternité de Marie la couvrit et l'honora. Il y a là des grâces et des profondeurs ineffa*bles, et nous nous garderons de nous y étendre*. Ce sont des sujets réservés aux inspirations supérieures ; pour le commun des fidèles, c'est le champ ouvert à la méditation, à la prière, à l'adoration. Que Dieu est beau, qu'il est puissant, qu'il est bon et qu'il est outragé !

Si nous avions le temps, nous nous arrêterions sur cette mission de la réparation confiée à la sœur Saint-Pierre et sur les diverses œuvres nées sous le souffle de la Carmélite, en dépit du silence imposé par l'obéissance. Il y a eu là, sous nos yeux, cette germination mystérieuse dont la propagation de la dévotion au Sacré Cœur a été un exemple au dix-septième siècle. La dévotion de la Sainte-Face est indiquée aux fidèles de *nos jours. La France saura obéir* à l'invitation divine. Le Sacré-Cœur sera brodé sur ses étendards, selon le désir exprimé à la bienheureuse Marguerite-Marie, et la Sainte-Face, présentée en signe d'expiation par *tous les pécheurs, désarmera la justice divine*, comme il a été annoncé à la sœur Marie de Saint Pierre.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la *Vie de la sœur Saint-Pierre* est un complément et une explication de la vie de M. Dupont. « Le saint homme de Tours » était initié à toutes les merveilles du Carmel. On sait que sur son lit de mort, sa dernière joie a été d'apprendre que le secret de ces admirables beautés, qu'il avait tant de fois méditées et qu'il repassait sans cesse dans son cœur, allait enfin être levé. Il y avait dans cette joie du saint homme avec la glorification de la volonté divine les saintes espérances du patriotisme. La Réparation, en satisfaisant à la justice divine, rendra à la France *son rang et son honneur dans le travail de* la civilisation du monde et de la diffusion des lumières.

Léon AUBINEAU.

Petite poste.

M. Tim. aux Thé. Oublions pas f...

Marché de Fribourg

DU 21 JANVIER 1882.

Seigle, le décalitre de	fr. 1 30	à fr.	1 45
Froment, »	» 2 30	à »	2 40
Messel, »	» 1 55	à »	1 90
Epeautre »	» 0 85	à »	0 95
Orge, »	» 1 25	à »	1 45
Avoine, »	» 0 85	à »	1 15
Gru, le kilog.	» 0 00	à »	0 00
Poissette noire »	» 1 60	à »	1 60
» blanche »	» 0 00	à »	0 00
Esparcette	» 1 60	à »	1 60
Pommes de terre,	» 0 60	à »	0 80
Beurre,	» 1 30	à »	1 50

M. SOUSSENS, Rédacteur.

A LOUER

une maison avec trois poses de terrain, pour un docteur ou un commerçant, située dans le *district de la Singine*, près d'une église et d'une station de chemin de fer. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de la *Freiburger-Zeitung*, Rue de Morat, 259, à Fribourg. (49)

CHAMBRE meublée à louer, Grand' Rue, 50. (44)

LOTERIE

en faveur de la construction d'une Eglise.

A EGOLZWIL-WAUWIL (Lucerne.)

GAINS.

	FR.
1. Un ameublement élégant complet à	2000
2. Une belle chaise avec cheval et harnais,	1500
3. Un ameublement,	1000
4. Un piano,	900
5. Une commode, un secrétaire et une table,	800
6. Un harmonium,	700
7. Un lit avec garniture (du linge, un tapis et une table de nuit),	
8. Une partie de drap noir fin,	500
9. Une vase avec carillon,	400
10. Une montre d'or avec chaîne,	300
11. Un secrétaire,	200
12. Une montre d'or,	100
13. Un canapé,	100
14. Un album,	100
15. Une pendule,	100
16. Un télescope,	100
17. Une montre d'or de dame,	100
18. Un tapis,	90
19. Une machine à coudre,	90
20. Un tableau,	90
21. Une pendule,	90
22. Une table ronde,	90
23. Un tableau,	80
24. 100 pièces de cigares de Batavie,	80
25. Une montre à remontoir avec chaîne,	80
26. Un service de table,	80
27. Une coupe d'argent,	80
28. Un fauteuil,	70
etc.	

En tout 7000 GAINS sont mis au tirage ; le moindre lot gagnant a 2 francs de valeur.

TIRAGE : le 9 février 1882.

Le *billet* de loterie se vend 1 FRANC. S'adresser à M. HIRT, instituteur à la Corbaz, près Belfaux, seul dépositaire pour le canton de Fribourg.

Occasion extraordinaire

Prix : 2 francs

HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

DANS LE JURA **1873-1874-1875**

Ouvrage en deux volumes.

POIDS PUBLICS

Le soussigné prévient les municipalités, les sociétés et Messieurs les particuliers qui auraient l'intention de faire l'acquisition de poids publics qu'ils peuvent s'adresser à lui en toute confiance. Il s'efforcera toujours comme du passé de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par la modicité des prix que par un travail irréprochable et des garanties sérieuses.

Il se charge aussi de réparer non seulement les poids publics, mais encore toutes espèces d'instruments de pesage.

Les nombreux témoignages de reconnais*sance qu'il a reçus jusqu'à ce jour pour ces* instruments sont à la disposition des personnes que cela peut intéresser.

Fs MAILLARD, *mécanicien balancier,*

H 96 L (41) **Lausanne.**

En vente à l'*Imprimerie catholique:*

ALMANACH DU PÈLERIN

Prix : 60 cent.

AGENDA AGRICOLE

Prix : 2 francs.

ALMANACH DE L'ASSOMPTION

PRIX : **50** CENT.

Almanach du **Laboureur** et du **Vigneron**	Prix 30	cent.
*Almanach de l'***Atelier**	» 30	»
Le **Coin du feu,** almanach illustré	» 50	»
Almanach du **Soldat**	» 25	»
*Almanach de l'***Ouvrier**	» 50	»

En vente à l'*Imprimerie catholique :*

INDULGENCES

que l'on peut gagner chez soi tous les jours

RECUEIL APPROUVÉ

SEPTIÈME ÉDITION

Prix net 5 cent.; le cent 4 fr.

LES PLUS FACILES INDULGENCES

Opuscule approuvé par la Sacrée-Congrégation des Indulgences

et par

Mgr l'archevêque de Bourges

Par

l'abbé Bloquet, missionnaire apostolique.

Vente de tourbe

de première qualité à des prix très modiques. S'adresser à Mme **Knuchel,** rue de Romont, ou à **J. Schneuwly,** au Varis, N° 225. (575)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

ALMAMACHS & AGENDAS DE POCHE

POUR L'ANNÉE 1882

Contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poips et mesures, les observations météréologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et les nouvelles autorités cantonales, etc. etc.

Prix de l'Agenda en peau avec languette : 2 fr. 80, en peau, sans languette 2 fr. 50, de l'Agenda cartonné 1 fr. 20 cent. ; de l'Agenda sans couverture 1 fr. ; de l'Almanach de poche cartonné, 60 cent.

CALENDRIER DE SAINT-PAUL

à effeuiller pour chaque jour de l'année 1882

Prix : 2 francs

Chaque feuille de ce calendrier rappelle la grande devise qui a fait de saint Pau l'Apôtre incomparable. Elle indique la dévotion particulière au mois, la fête célébrée et les principaux saints ou saintes *honorés par l'Eglise à chaque date.*

Ces différents renseignements sont complétés par des pensées pieuses en rapport avec la fête du jour et empruntées le plus souvent aux épîtres du grand Apôtre.

Un frontispice où figure le portrait de saint Paul encadré ces éphémérides de la sainteté.

Les personnes qui désirent se le procurer peuvent souscrire dès maintenant. Elles seront ainsi assurées de le recevoir dès son apparition.

Les abonnés aux *Annales de l'Œuvre de Saint Paul* le recevront, par une faveur spéciale, au prix de 1 fr. 50.

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

LE PLUS EXACT ET LE PLUS COMPLET DE TOUS LES OUVRAGES DE CE GENRE

et le **seul** où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française

Suivi d'un DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE et MYTHOLOGIQUE

Par **H. BESCHERELLE jeune,** officier d'Académie,

membres de plusieurs sociétés savantes, auteur du *Dictionnaire des Synonymes*, etc.

Un très fort vol. grand in-8 raisin (à 2 colonnes) de près de 1200 pages, imprimé en caractères neufs et renfermant la matière de 8 vol. in-8 ordinaires.

Prix : broché 10 francs.

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse* à Fribourg.

BOURSE DE GENEVE DU 21 JANVIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	85 3/4	86 1/8	86	86 1/2
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—
4 0/0 » 1880	100 1/2	—	100 1/2	—
5 0/0 Italien	86 3/4	87	86 3/4	87
5 0/0 Valais	—	—	—	1050
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	451	—	—	—
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—
» 1878-79	437 1/2	—	437	438
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	—
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	1015	—
5 0/0 Jura-Berne	273 1/2	—	273	275
Lombardes anciennes	—	—	—	—
» nouvelles	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—
Méridionales	521 1/2	—	521	522
Bons méridionaux	—	—	—	—
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—

ACTION	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	160	160	152	157
» privilégiées	520	—	—	525
Central-Suisse	528	528	525	527
Nord-Est Suisse	—	310	297	298
» privilégiées	515	—	—	—
Union Suisse	246	247	240	245
Saint-Gothard	—	—	455	465
Union privilégiées	—	420	420	425
Comptoir d'escompte	—	—	—	—
Banque du commerce	—	—	—	—
» de Genève	—	—	—	—
» Fédérale	—	—	440	450
Société suisse des chemins de fer	—	740	720	730
Banque des chemins de fer	—	6750	6750	6775
» de Paris et Pays-Bas	1230	1225	1222	1225
Crédit Lionnais	852	855	850	855
Association financière genevoise	1200	—	1190	1200
Omnium genevois	—	—	—	—
Basler Bankverein	1230	1225	1222	1225
Industrie genevoise du gaz	—	—	—	635
» belge du gaz	—	—	—	—
Gaz de Genève	—	—	600	610
» Marseille	—	—	—	710
Appareillage, Gaz et Eeau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

20 Janv.	AU COMPTANT	21 Janv.
100 37	Consolidés	100 18
82 75	3 0/0 Français	82 40
113 50	5 0/0 id.	113 40
— —	Or, à New-York	— —
132 50	Argent à Londres	132 50
	A TERME	
82 75	3 0/0 Français	82 40
113 50	5 0/0 id.	112 40
86 —	5 0/0 Italien	86 —
100 37	3 0/0 Anglais	100 18
12 60	5 0/0 Turc	12 70
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
— —	4 0/0 Autrichien	— —
1170 —	Banque de Paris	1170 —
815 —	Crédit Lyonnais	835 —
630 —	Mobilier français	665 —
1580 —	Crédit foncier	1575 —
790 —	Mobilier Espagnol	780 —
830 —	Autrichiens	— —
1530 —	Gaz Parisien	1530 —
2225 —	Suez	2240 —